

profession de manoeuvriers, le sexe de l'enfant a été reconnu être
un fille, premier témoin Jean Daubin agé de trente six ans profes-
sion de Charron habitant a Bonrepos, second témoin Nicolas vie agé de
trente six ans manoeuvrier habitant a Bonrepos, sur la requête a nous faite
par l'antenne Lambert père de l'enfant, Lecteur du présent acte.
Et fait par nous aux parties comparantes et aux témoins qui ont
été requis de signer ont déclaré au savoir, Constaté suivant la loi
Loi par moi Delbarric maire faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil sous signe, De Belgarie

Mariage de Du vingt-neuvième jour du mois de mai mil huit cent
quarante trois, a dix heures du matin.

François
et Elizabeth
manens
no 11.

Acte de Mariage de Jean François Bailhe, agé
vingt trois ans né a Grazac département de l'arn le seize octobre mil
huit cent dix neuf, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'il
nous a remis, profession de de menager de son bien, demeurant a pémard
Commune du dit Grazac département de l'arn, fils majeur et légitime
de feu Jean Baptiste Bailhe, demeurant quand vivait au dit Grazac
Département de l'arn, Et de Julie Marianne Lauzerat, mariés, procédant
comme libre et indépendant par le décès arrivés de ses ascendants dans les
deux lignes, Et de Elizabeth manens, agé de dix sept ans, née a
Bonrepos département de haute Garonne le dix huit novembre mil huit cent
vingt cinq, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'elle nous a remis
demeurant a Bonrepos département de haute Garonne, fille mineure de
Germain manens propriétaire Cultivateur demeurant a Bonrepos département de
haute Garonne, Et de Marie halo menager, mariés, procédant avec la
concordance Et la présence de son dit père. Les actes préliminaires
sont extraits des registres des publications de mariage faits devant la
principale porte de notre maison Commune, la première publication le
vingt trois et la seconde le trente avril dernier toutes les deux a dix heures du
matin, Et dans la Commune de Grazac le trente avril dernier et le sept du
courant, aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, nous
Jean Guillaume arnaud Delbarric maire, officier de l'état civil faisant droit
à leur requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus
mentionnées Et du Chapitre six du titre du Code civil intitulé du
Mariage, avons demandé au futur Et a la future épouse s'ils veulent se

prendre pour mari Et pour femme; Chacun d'eux ayant répondu qu'il
s'oppose Et affirmativement, Déclarons au nom de la loi que le B. S.
sieur Jean François Bailhe, Et Elizabeth manens, sont unis par le mariage
de quoi nous avons dressé acte. En présence de François Bailhe demeurant a
Grazac département de l'arn profession Cultivateur âgé de trente quatre ans, qui
a déclaré être frère du futur et a signé de Louis Bailhe demeurant a
Gaillac département de l'arn agé de vingt neuf ans, Cultivateur qui a
dit être frère du futur et a signé de Jaillie Paul demeurant a
Bonrepos département de haute Garonne agé de trente trois ans
profession de Cultivateur qui a dit avoir signé, Et de Antoine Gare
demeurant a Bonrepos département de haute Garonne agé de trente sept
ans profession de tisserand qui a dit être oncle maternel de la future
et a signé avec nous sauf le futur et le père de la future qui ont déclaré
ne savoir, lesquels, après qu'il leur a été fait lecture du présent, ont
signé

Gaze Bailhe Croisset Jaillie Delbarric
De Belgarie maire

Naissance Du dix huitième jour du mois de juillet an mil huit cent quarante
trois a dix heures du matin Acte de Naissance d'Alexis
Troubat, né a l'hermitage Commune de Bonrepos, le seize du courant
a cinq heures du soir, fils de Joseph Troubat, profession de
Maitre valet de labour, demeurant a Bonrepos, et de Marguerite
Prémalié mariés, le sexe de l'enfant a été reconnu être un garçon
premier témoin Joseph Grinaud agé de quarante quatre ans profes-
sion de menager habitant a Bonrepos, second témoin Pierre Daubin
agé de trente huit ans profession de Charron habitant a Bonrepos,
sur la requête a nous faite par le père Joseph Troubat père de
l'enfant, lecture du présent acte a été par nous faite aux parties
comparantes et aux témoins qui ont été requis de signer ont dit
au savoir tous de se requis, Constaté suivant la loi par moi
Delbarric maire de Bonrepos, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil sous signe De Belgarie